



Dispositions d'exécution pour la Maîtrise décentralisée à genou carabine 10m (MDG-C10) ¹

Edition 2026/2027 - Page 1

Doc.-N° 5.17.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour la Maîtrise décentralisée à genou carabine 10m les dispositions d'exécution suivantes (DE):

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

- 1.1 Règlement de la Maîtrise décentralisée à genou carabine 10m (MDG-C10)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

2. Annonce

2.1 Responsable du concours

Toute correspondance est à adresser à la responsable du concours (RC) MDG-C10:

Sandra Boller, Stapferstrasse 54, 5200 Brugg

Mobile 079 505 89 54

E-Mail: Sandra.Boller-Schweizer@swissshooting.ch

2.2 L'annonce se fait en adressant le formulaire d'inscription au RC MDG-C10.

2.3 Les sociétés qui participent pour la première fois, demandent un formulaire d'inscription au RC par téléphone ou par écrit. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la FST «www.swissshooting.ch».

2.4 Période de tir

Ce concours peut être tiré du 1^{er} octobre 2026 au 31 mars 2027.

Les participants qui désirent se qualifier pour la Finale doivent retourner les cibles et les feuilles de stand à la RC MDG-C10 au plus tard **le 31 janvier 2027 par courrier A**. Le timbre postal faisant foi.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

3. Droits de participation

3.1 Participation

Toutes les sociétés des Membres de la Fédération affiliés à la FST peuvent participer avec leurs membres licenciés carabine 10m. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte de leurs membres dans l'administration de la Fédération et des sociétés (SAT-Admin). Ce concours ne peut être tiré qu'une fois par saison.

3.2 Ressortissants étrangers

En observant l'obligation de la licence, les ressortissants étrangers peuvent participer au concours. Les ressortissants étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) sont traités comme les ressortissants suisses.

3.3 Classes d'âge / Catégories

Les participants sont répartis dans les classes d'âge / catégories suivantes:

- | | | |
|------------------------------------|-------------|---------------------|
| - Juniors féminins U13 - U21 | 10 - 20 ans | (2017 - 2007) |
| - Juniors masculins U13 - U21 | 10 - 20 ans | (2017 - 2007) |
| - Elite et seniors Hommes / Femmes | 21 - 59 ans | (2006 - 1968) |
| - Vétérans | dès 60 ans | (1967 et plus âgés) |

4. Matériel

4.1 Cibles et feuilles de stand

La RC MDG-C10 adresse aux sociétés les cibles et les feuilles de stand conformément à la commande faite.

Les noms des tireurs doivent être inscrits sur les cibles et les feuilles de stand

4.2 Cibles à marquage électronique et autocollants de contrôle

Des autocollants de contrôle sont remis par le RC MDG-C10 aux sociétés qui tirent sur des cibles à marquage électronique (Sius et Polytronic). Ces autocollants sont numérotés et doivent être utilisés pour chaque tireur dans leur ordre chronologique.

Les autocollants de contrôle doivent être apposés sur les bandes d'impression des résultats de façon à ce que les coups de compétition soient visibles sur l'autocollant.

Il y a lieu de choisir le programme correspondant à l'arme de sport et à la discipline.

Le nom du tireur doit être inscrit sur la bande d'impression des résultats.

4.3 Cibles électroniques Meyton

Le logiciel "Standblattlösung" (MemAss, Match-Keys, etc.) n'est plus nécessaire - n'importe quel logiciel de Meyton peut donc être utilisé sur les installations

L'impression des résultats de chaque participant doit contenir les informations suivantes (imprimées à partir du système, par exemple dans le cadre du programme annuel, ou complétées manuellement):

- Nom, prénom, année de naissance, numéro de licence
- Nom de la société selon SAT/SSV-Admin (n° de la société)
- Nom de la compétition
- Résultat
- Date et heure de tir

5. Programme de tir

5.1 Nombre de coups

40 coups à genou sur cible 10 en 75 minutes.

5.2 Jaugeage des cibles en carton

Les impacts sont à évaluer visuellement, l'utilisation d'une jauge ou d'une machine à jauger est interdite. Les résultats sont à inscrire sur la feuille de stand. Les points perdus par visuel sont à inscrire à droite du visuel et le total des points perdus par carton à droite du carton.

5.3 Distinctions

Des cartes-couronne sont attribuées pour les résultats suivants :

Juniors f / Juniors m et Vétérans:

- Dès 370 points CC à Fr. 10.-
- Dès 360 points CC à Fr. 8.-
- Dès 345 points CC à Fr. 6.-

Elite / Seniors Hommes et Femmes:

- Dès 375 points CC à Fr. 10.-
- Dès 365 points CC à Fr. 8.-
- Dès 360 points CC à Fr. 6.-

5.4 Listes de classement

Les résultats seront publiés sur le site Internet de la FST «www.swissshooting.ch».

6. Finances

Les frais de participation se montent à Fr. 25.00 par participant.

7. Retour du matériel

Le matériel doit être retourné le 31 mars 2027 au plus tard. Sont à joindre à cet envoi:

- formulaire de rapport
- toutes les cibles, utilisées ou non
- tous les autocollants de contrôle pour cibles électroniques inutilisés
- toutes les feuilles de stand, utilisées ou non

Le matériel manquant sera facturé.

8. Finale 2027

Le déroulement de la finale sera réglé dans les DE pour la finale de la MDG-C10.

La finale des classes d'âge Elite et seniors Hommes / Femmes et Vétérans aura lieu le samedi, 13 février 2027, à Salavaux.

La finale des classes d'âge Juniors féminins et Juniors masculins aura lieu le dimanche, 14 février 2027, à Salavaux.

9. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE MDG-C10 de la saison 2025/2026 du 8 avril 2025;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 6 juillet 2026;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Caroline Weber-Widmer	Sandra Boller
Cheffe de la Division	Responsable du
Carabine 10/50m	MDG carabine 10m